

FICHE D'INSCRIPTION – SAISON 2020 – 2021

Début des entraînements : mardi 8 septembre 2020

Combourg Natation est une association qui repose sur l'engagement bénévole de ses adhérents. A ce titre, votre participation aux événements organisés par le Club sera indispensable (de l'accompagnement en compétition, du passage de l'examen d'Officiel, de la mise en place du matériel, de la confection de gâteaux, en passant par l'investissement dans le Conseil d'Administration ...).

NAGEUR : Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Groupe :

(cf. tableau page suivante)

Merci de rendre le dossier **complet** au plus tard le **10 octobre 2020**.
Passé ce délai, le nageur ne sera plus autorisé à suivre les entraînements, par mesure de sécurité et d'assurance.

Responsable légal : Nom :

Prénom :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

E-MAIL :

TELEPHONE FIXE :

PORTABLE :

5 PIÈCES A FOURNIR :

- 1- Dossier d'inscription**
(4 premières pages uniquement)
- 2a- Certificat médical*** de moins de 3 ans *avec Mention « Natation en compétition » (certains sont déjà en notre possession alors cf. 2b).
- 2b –Attestation de réponses négatives** avec son questionnaire de santé (pages 5 & 6 du formulaire de licence FFN)
- 3- Licence FFN** complétée
- 4 - Photo** récente
- 5 - Règlement**

Personnes à joindre en cas d'urgence + n° de téléphone :

.....
.....

INFORMATIONS MEDICALES

Médecin traitant : N° de Téléphone :

Maladies et recommandations particulières, traitements en cours :

.....
.....

LE CERTIFICAT MEDICAL EST OBLIGATOIRE POUR LE PREMIER COURS AVEC LA MENTION « Y COMPRIS EN COMPÉTITION »
POUR LES ADHERENTS DEJA LICENCIES FFN : REMPLIR LE QUESTIONNAIRE MEDICAL (si certificat médical de – de 3 ans)

AUTORISATION DU NAGEUR

Je soussigné(e) M., Mme,.....

- M'engage à joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation (**la mention « en compétition » doit être précisée obligatoirement sur le certificat**) ou à compléter le questionnaire santé-sport si certificat médical fourni il y a moins de 3 ans.
- Atteste avoir pris connaissance de la Charte du Club Combourg Natation et m'engage à la respecter.
- Autorise, après avis médical et en cas d'urgence, toute intervention médicale, chirurgicale ou anesthésie.
- M'engage à régler l'amende forfaitaire en cas d'absence injustifiée ou de remise hors délai du certificat médical à une compétition (cf. Charte)

Fait à Le Signature

SECTIONS :

Années	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2002	2001
Filles	Avenirs	Jeunes			Juniors			Masters		
Garçons	Avenirs		Jeunes		Juniors			Masters		

TARIFS COTISATION ANNUELLE 2020-2021**1^{ère} adhésion :**

Avenirs	194 €
Jeunes & Juniors	264 €
Masters 2 jours	194 €
Masters 2 jours et +	264 €

Renouvellement d'adhésion* :

* Réduction exceptionnelle de -20% en raison de la crise sanitaire ayant impacté la saison 2019-2020

Avenirs	165 €
Jeunes & Juniors	221 €
Masters 2 jours	165 €
Masters 2 jours et +	221 €

MONTANT DE VOTRE REGLEMENT

(Tarif dégressif 2^{ème} nageur - 5€, 3^{ème} nageur -10€, etc...)

Cotisation€
Réduction familiale€

TOTAL COTISATION €

☞ Licence FFN incluse dans le prix de l'adhésion totale (ligne supplément licence) :

- 50€ pour les Jeunes & Juniors & Masters compétiteurs
- 30 € pour les Avenirs
- 10€ pour les Masters non-compétiteurs



REGLEMENT Nom : Prénom : Catégorie :

- Espèces (règlement en une seule fois obligatoire)
- Chèques ANCV au nom de Nombre : Montant :
- Coupons Sports : Nombre : Montant :
- Chèque bancaire à l'ordre de Combourg Natation

Ch. n° de Au nom de

Demande d'Attestation de paiement

⇒ Possibilité de règlement en 3 fois : (1^{er} encaissement début octobre, puis noven

Ch. 1 n° de

Ch. 2 n° de

Ch. 3 n° de

au nom de

Dans le cas d'achat d'équipements, merci d'établir un chèque séparé de votre adhésion
Les équipements peuvent être achetés tout au long de la saison



AUTORISATION MEDICALE SAISON 2020-2021

Je soussigné(e), le responsable légal, M./Mme.....

- Adresse :
- Tél Domicile :/...../...../...../.....
- Tél professionnel : du père :/...../...../...../..... De la mère :/...../...../...../.....
- Autres Téléphones :/...../...../...../..... ///...../...../...../.....

Autorise le médecin consulté en cas d'urgence, à toute intervention médicale, chirurgicale ou d'anesthésie que nécessiterait l'état de santé de mon enfant :

- Nom et Prénom de l'enfant : _____
- Date de Naissance : / /
- N° Sécurité Sociale _____

☞ Personne à joindre en cas d'urgence (si autre que les parents).....

Tél :/...../...../...../.....

Fait le : / /

A LE

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » et « Bon pour autorisation »

AUTORISATION PARENTALE SAISON 2020-2021

Monsieur & Madame :, parents de

- **attestons sur l'honneur** posséder le **permis de conduire** et avoir souscrit les **assurances** pour notre véhicule et les personnes que nous transportons. (Information nécessaire pour le transport de nageurs lors des compétitions)
- acceptons que notre enfant puisse être transporté par d'autres parents ou responsables du Club dans le cadre des déplacements liés aux compétitions, la responsabilité du Club ou du conducteur bénévole ne pouvant en aucun cas être engagée au cours de ces trajets.
- autorisons les responsables du Club à prendre toute mesure médicale qu'ils jugeront indispensables lors d'un incident ou accident survenu dans le cadre de la pratique de la Natation ou lors de déplacement.

A LE

Signature précédée de la mention « *lu et approuvé* » et « *Bon pour autorisation* »

Attestation de Lecture de la Charte du Club

Je soussigné-e,

Nageuse ou Nageuse au Club Combours Natation.

Responsable légal du nageur/de la nageuse :

.....

Reconnais avoir pris connaissance de la Charte du Club et la respecter dans sa totalité durant la saison sportive 2020-2021.

A Le

Signature précédée de la mention « *lu et approuvé* »

Le Responsable légal :

Le nageur / La nageuse :

Document à conserver

Mise à jour 07/2020

Charte du Club

(A lire et à conserver)

Afin de préserver une qualité de service, une bonne entente dans les groupes et, plus largement, une forte cohésion de tous les membres de COMBOURG NATATION, le Club a décidé d'instaurer une charte du Club et une charte du Nageur. Les membres du bureau demandent ainsi aux nageurs, entraîneurs, parents, de mettre tout en œuvre pour la respecter.

L'adhésion au Club entraîne l'adhésion à cette charte.

Engagements du Club :

- Le Club s'engage à assurer les entraînements
- Le Club s'engage à payer tous les frais d'engagement aux compétitions (sauf les forfaits). Les nageurs seniors (maîtres) s'engagent à régler leurs frais de participation aux épreuves et frais de licence supplémentaire dans le cas de compétition.
- Le Club sera particulièrement vigilant à ce que le nageur honore ses engagements.
- *Le Club s'engage à inscrire chaque nageur du groupe courses compétitions à toutes les compétitions auxquelles il peut participer, prévues au calendrier de la saison qui sera actualisé sur le site tout au long de l'année. L'entraîneur se chargera de faire les inscriptions aux compétitions.*

Engagements du Nageur :

• **L'adhésion** : Chaque adhérent doit s'acquitter de sa cotisation annuelle et doit avoir remis un certificat médical à jour pour participer aux activités (Cf formulaire licence de la FFN). Une attestation de paiement de la cotisation pourra être fournie aux adhérents en faisant la demande pour la prise en charge par leur employeur, CE, etc. Les paiements peuvent être effectués en espèces, chèque bancaire, chèques vacances. Le paiement par chèque bancaire peut être étalé en 3 fois maximum (dépôts en octobre, novembre et décembre de chaque saison). Aucune réinscription ne sera acceptée si la cotisation de l'année précédente n'a pas été réglée en totalité.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne pourrait être exigé un remboursement de cotisation sauf cas exceptionnel, à l'appréciation du bureau.

• **Les stages** : des stages payants pourront être proposés lors de certaines vacances scolaires : les nageurs retenus seront avertis par leur entraîneur. Si le nageur s'inscrit au stage, il doit s'engager à être présent durant la totalité de ce stage. En cas de maladie, un justificatif médical justifiant son incapacité pourra être demandé. Sans justificatif, le Club se réserve le droit de ne plus accepter le nageur aux stages suivants.

• **Les horaires** : Les portes d'accès Club de la piscine sont déverrouillées 15 minutes avant le début des cours et verrouillées 15 minutes après. Il est rappelé que chaque nageur doit posséder sa carte d'accès (caution de 5 € à verser à l'accueil d'Aquacia) et badger systématiquement à chaque arrivée et départ pour des raisons de sécurité (à la demande d'Aquacia). Par respect des personnes qui assurent l'accueil et pour le bon fonctionnement de « La Piscine », il sera demandé aux nageurs de quitter l'établissement dans les délais impartis par le prestataire après l'entraînement.

- **Tenue vestimentaire** : Pour chaque adhésion, le nageur se verra attribuer un bonnet du Club. En cas de perte ou de déchirure, il appartiendra au nageur d'en acheter un nouveau auprès de l'entraîneur. Le bonnet de bain du Club (5 €) ainsi que le T-shirt du Club (10 €) sont obligatoires pour toute compétition de natation de course.
- Chaque nageur des sections Jeunes et Juniors devra posséder son propre matériel (palmes, pull-buoy, planche).
- **Objets de valeur** : Le Club ne peut être tenu responsable de la perte, vol ou détérioration de tout objet de valeur dans les vestiaires et dans l'enceinte de la Piscine. Éviter les objets de valeur.
- **L'hygiène** : Les chaussures doivent être retirées à l'entrée du vestiaire. La douche savonnée et le passage dans le pédiluve sont obligatoires. Il est strictement interdit de manger dans les vestiaires ainsi qu'au bord du bassin.
- **Implication** : au début de l'année, l'entraîneur met en place un programme de travail dans le but de faire progresser chaque nageur. Un engagement moral lie le nageur et l'entraîneur : si l'entraîneur s'engage à mettre en œuvre les moyens pour faire progresser chaque nageur vers son objectif, il ne pourra le faire sans que le nageur s'engage à respecter les règles établies (entraînement, consignes, compétitions, etc.). L'assiduité aux entraînements est un gage de réussite, aussi. Avec les nouveaux horaires d'entraînement, il vous sera demandé de respecter les horaires d'entraînement attribués en début de saison.
- **Respect** : tout nageur respecte son entraîneur, ses camarades ainsi que le personnel de la piscine. Toute attitude négative (avant, pendant, après) qui perturberait l'entraînement des autres nageurs pourra être sanctionnée. Une rencontre entre le nageur, ses parents et des membres du Bureau sera proposée préalablement à la sanction.
- Il appartiendra au nageur de payer personnellement ses engagements s'il souhaite participer à des compétitions qui ne sont pas affiliées FFN. Aucun remboursement par le Club ne sera effectué.

Engagements des parents :

- Les parents doivent s'assurer que l'entraînement a bien lieu, avant de déposer leur enfant à la piscine, et le récupérer à l'heure après l'entraînement ainsi qu'au retour de compétition. En général, les annulations d'entraînement (vacances, vidanges, compétitions, absence de l'entraîneur) sont prévues à l'avance. Si le nageur ne peut se rendre à l'entraînement (et/ou compétition), les parents préviendront l'entraîneur par mail (sur le site du Club).
- Les parents paieront les frais des forfaits pour leur enfant, lorsqu'il est inscrit à une compétition (engagement réalisé auprès du Comité Départemental ou Régional) et qu'il ne peut pas y participer pour des choix personnels. En cas de maladie, l'amende est évitée en présentant un certificat médical, au mieux le jour de la compétition, au plus tard 24h après la compétition à l'adresse mail du Club sans quoi celui-ci ne pourra être pris en considération.
- Dans le cas d'une compétition hors département, avec des frais de déplacements, le Club prend en charge partiellement les frais. Il est demandé aux parents de fournir aux enfants le 1^{er} repas et le petit déjeuner, puis une participation de 15 à 20€ par nuit d'hôtel et 5€ par repas supplémentaire. Il est demandé qu'un parent (minimum) accompagne les nageurs lors de ces déplacements.
- Aucun parent non membre de l'équipe technique ou du Bureau ne sera admis au bord du bassin pendant les entraînements, ceci pour l'autonomie des enfants et le bon déroulement de l'entraînement.

- Dans chaque groupe (catégories d'âges) les parents devront aussi s'impliquer dans le rôle d'Officiels (chronométreurs, juges), en natation de course. Le prix de la licence de chaque officiel sera pris en charge par le club. Nous ne pourrons pas inscrire des nageurs lors d'une compétition si aucun parent Officiel n'y est présent (amendes de plus en plus élevées : 50€ par réunion (1 réunion : ½ journée)). Règlement particulier Natation Course : le Comité Départemental 35 sort de sa liste, tout officiel C n'ayant pas été présent lors de 4 réunions/an. Le titre d'Officiel C est aisé à obtenir, les renseignements peuvent pris auprès des membres du Bureau ou sur le site internet du Club.

Fonctionnement général :

- Natation de course compétition : Les nageurs sont informés des compétitions par messagerie électronique. A réception du message de compétition une réponse positive ou négative quant à la participation doit être donnée dans le délai imparti, afin de pouvoir procéder aux engagements qui sont payants. Les lieux de RDV se feront à la piscine d'accueil de la compétition. Les parents se chargeront de la responsabilité de leur enfant (il peut ne pas y avoir de membre du Bureau ni d'entraîneur du Club sur place). Seul un Officiel obligatoire d'un point de vue réglementaire sera présent (son rôle se limite au respect de la réglementation des épreuves et ne peut pas prendre la responsabilité d'un nageur). Si l'Officiel est mineur, il sera transporté par les parents des nageurs qualifiés, sur le lieu de la compétition. Un covoiturage pourra être mis en place par les parents. La communication du club étant principalement effectuée par voie électronique, vous devez informer le club de tout changement d'adresse ou de de problèmes de réception temporaires (rappel e-mail du Club : combournatation35@gmail.com).

Quelques points de réglementation :

- Droit à l'image : Toute personne présente lors des manifestations est susceptible d'avoir des photos publiées sur le site web du Club ou dans les journaux s'il n'en formule pas préalablement le refus par écrit.
- Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétaire du bureau. Les adresses électroniques sont susceptibles d'être transmises aux entraîneurs, aux autres membres de l'association et à certains adhérents pour des raisons d'organisation (envoi des convocations, covoiturage, informations diverses), mais en aucun cas à des fins commerciales.
- Assurance : Cf formulaire licence FFN (fiche de renseignements et assurance). Une assurance est proposée à chacun des adhérents (prise en charge en cas d'accident...) avec la licence FFN. Il vous appartient d'en prendre connaissance personnellement lors de l'inscription.

Rappel : E-mail : combournatation35@gmail.com

Site Internet : www.combournatation.fr